

Séance de la société militaire fédérale à Lausanne le 17 Juin 1844

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Helvetische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **11 (1844)**

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SÉANCE

de la société militaire fédérale à Lausanne

le 17 Juin 1844.

Protocole.

Messieurs les officiers se sont réunis sur la place de *Derrière-Bourg* au nombre d'environ 400 des cantons de Zurich, Berne, Glaris, Argovie, Fribourg, Genève, Bâle-Campagne, Grisons et Vaud. Là la députation de Glaris a remis entre les mains du comité central de cette année le drapeau de la société militaire fédérale, puis le cortège s'est rendu à la cathédrale, lieu de la séance.

Le comité central, composé de

MM. le colonel Frossard, président ;

» le lieutenant-colonel de Miéville, vice-président ;

» le capitaine Edouard Burnand, secrétaire ;

a pris place au bureau.

1.^o Le président a ouvert la séance en exprimant d'abord ses regrets de ce que l'assemblée n'était pas plus nombreuse et surtout sur ce que les circonstances politiques ne lui avaient pas permis d'adresser une convocation à nos frères du Valais, il appelle le tems où la société pourra poursuivre le double but que se sont proposé ses fondateurs sans arrière-pensée politique ; il développe ces deux buts,

celui de l'amélioration et de l'instruction militaire et celui de la fraternité d'armes ; il donne un regret à la mémoire du général Guiguer et un autre à celle du colonel Salomon Hirzel ; il rappelle à MM. les officiers , qu'à mesure que ces chefs distingués disparaissent , c'est à eux à les remplacer , et qu'ils ne peuvent s'élever à cette tâche que par un travail incessant , que les séances de la société ne peuvent pas fournir par elles-mêmes les moyens d'instruction , mais que les uns doivent y puiser de l'ardeur pour le travail et les autres venir y déposer les fruits de leurs études. Il appelle sur notre patrie la puissante protection du Dieu de nos pères , puis ouvre la douzième séance ordinaire de la société.

2.^o Mr. le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 25 Mai 1843 à Glaris , procès-verbal déjà approuvé.

3.^o Il fait lecture des noms des officiers qui ont demandé à être admis dans la société militaire ; leur admission est prononcée , ils prennent séance.

4.^o Le comité nomme deux scrutateurs ; se sont : MM. le colonel Frey-Herosé et le lieutenant-colonel Blumer-Becker.

5.^o Mr. le lieutenant-colonel Kurz , nommé l'année dernière par le comité central rapporteur général , fait son rapport qui résume les services militaires qui ont eu lieu en 1843 dans les cantons de Zurich , Berne , Fribourg , Argovie , Soleure , Glaris , Vaud , Genève , Thurgovie ; il conclut en proposant : a) de voter des remerciemens à MM. les officiers des cantons qui lui ont adressé des rapports ; b) d'inscrire textuellement leurs rapports dans la gazette militaire suisse. Mr. le colonel Frey-Herosé exprime le désir , qu'à l'avenir ces rapports sur l'instruction militaire cantonale soient faits sous la forme de tableaux synoptiques qui permettent de comparer entr'elles

les différentes instructions militaires cantonales dans chaque branche du service. Il conclut en proposant: c) de voter des remerciemens à Mr. le lieutenant-colonel Kurz; d) d'inviter le comité à nommer un rapporteur général pour l'année prochaine. Ces quatre propositions sont successivement adoptées.

L'assemblée ajoute des remerciemens particuliers à Mr. le lieutenant-colonel Kurz, qui a bien voulu faire son rapport en français.

Le comité nomme séance tenante Mr. le lieutenant-colonel fédéral Couvreur rapporteur général.

6.^o Mr. le colonel Frey-Herosé présente le rapport de la commission nommée l'année dernière pour examiner la question de l'établissement d'une fabrique d'armes fédérale. La commission pense, que malgré les nombreux motifs qui peuvent être allégués en faveur d'une fabrique de cette nature, il y a de fortes raisons à leur opposer. Elle pense qu'on atteindrait plus facilement le même but, en s'occupant de la création d'un magasin fédéral d'armes. Elle souhaite que les cantons soient invités à veiller à ce qu'il y ait toujours des ateliers pour la fonte des bouches à feu. Elle propose en résumé, de suspendre pour le moment toute décision sur ce sujet, avant que la Diète et le Conseil fédéral de la guerre s'en soient occupés; mais aussi de ne pas le perdre de vue et de reprendre la question dans 2 ans, si d'ici là les autorités fédérales ne s'en sont pas occupées. La discussion étant ouverte, Mr. le lieutenant-colonel de Miéville propose: 1) de faire imprimer le rapport aux frais de la société; 2) de voter des remerciemens à Mr. le colonel Frey-Herosé, d'abord pour le contenu du rapport, ensuite pour l'obligeance qu'il a eu de le faire dans les deux langues. Ces deux propositions sont adoptées. Celles des rapports sont également adoptées.

7.^o Mr. le capitaine Empeytaz présente au nom de

Mr. le colonel Massé, dont l'absence est excusée par le président, des observations sur le rapport rédigé l'année dernière par Mr. le lieutenant-colonel Denzler, contre son mémoire sur l'amalgame des canons et des obusiers dans les batteries fédérales. Ce rapport de Mr. Massé ne donne lieu à aucune discussion. Mr. le colonel Frossard propose de le faire insérer par extrait dans la gazette militaire fédérale. Cette proposition est adoptée.

8.^o M. le lieutenant-colonel Appenthel de Fribourg chargé dans la séance préparatoire du 16 Juin d'examiner un travail de Mr. le lieutenant-colonel Bégos, sur les manœuvres de l'infanterie légère, propose de voter des remerciemens à Mr. Bégos. Cette proposition est adoptée.

Mr. le colonel Frey-Herosé propose que le comité soit chargé de s'arranger avec le rédacteur de la gazette militaire, afin que celui-ci insère ce mémoire dans son journal en allouant une somme pour les frais d'impression des tableaux joints au mémoire. Cette proposition est adoptée. Mr. le major Ganguillet propose de renvoyer le mémoire de Mr. Bégos à la commission chargée de revoir le règlement d'exercice pour l'infanterie. Cette proposition n'est pas adoptée.

9.^o Mr. le lieutenant-colonel Küenzli, qui a été chargé de l'examen des comptes présentés par Mr. le caissier Walthard, propose d'approuver ces comptes et d'en passer le solde de conformité par L. 608. 92. Cette proposition est adoptée.

10.^o Mr. le capitaine Corboz lit un mémoire sur les améliorations à apporter dans nos moyens d'instruction militaire; il fait plusieurs propositions, dont les unes concernent le canton de Vaud, et d'autres qui concernent la Confédération. Mr. le capitaine Empeytaz propose de charger le comité, d'examiner s'il y a lieu à renvoyer à une

commission, qui ferait son rapport l'année prochaine, le mémoire de Mr. Corboz. L'assemblée adopte cette proposition et vote des remerciemens à Mr. Corboz.

11.^o Mr. le lieutenant-colonel Charles Veillon lit un mémoire sur le service en campagne. Mr. le capitaine Bourgeois propose, que le comité soit chargé de nommer une commission qui examinera le mémoire de Mr. Veillon, et qui fera son rapport là-dessus l'année prochaine. Cette proposition est adoptée.

11.^o bis. Mr. le lieutenant-colonel Kurz, de Berne, propose que le comité s'arrange avec un libraire pour la publication d'un journal militaire écrit en français, journal qui avec ses articles reproduirait ceux de la gazette militaire suisse et vice-versa. Cette proposition ne donne lieu à aucune délibération; le comité répond, qu'il s'en occupera.

12.^o Mr. le colonel Blumer-Becker propose au nom de la section glaronnaise, de modifier l'article 11 du règlement de la société dans ce sens, que les réunions à l'avenir n'aient lieu que tous les deux ans, et cela, l'année où n'aurait pas lieu le tir fédéral. Mr. le colonel Frey-Herosé propose de passer à l'ordre du jour sur cette proposition et, subsidiairement, si l'ordre du jour n'était pas adopté, de renvoyer la proposition à une commission, qui ferait un rapport l'année prochaine. L'ordre du jour est adopté.

13.^o Mr. le lieutenant-colonel Escher demande que la Société se réunisse l'année prochaine dans le canton de Zurich, en laissant au comité futur le soin de désigner, si la réunion aura lieu à Zurich ou à Winterthour. Cette proposition est adoptée avec acclamation.

L'assemblée forme le comité central pour l'année prochaine de

MM. le lieutenant-colonel Brunner , président ;
» le lieutenant-colonel Escher , vice-président ;
» le capitaine fédéral Ott , secrétaire.

14.^o Les fonctions de Mr. le caissier Walthard étant expirées, il y a lieu à nommer un caissier pour trois ans. Sur la proposition du comité, Mr. le commandant Walthard est nommé caissier de la société.

15.^o Le procès-verbal de la société est lu et adopté.

16.^o La séance ordinaire de la société militaire fédérale est déclarée close:

Signés à l'original :

Louis Frossard , président.

E. Burnand , secrétaire.

Pour copie fidèle l'atteste ,

En l'absence du secrétaire :

Ch. Burnand , sous-lieutenant.
